

## Agrément Technique ATG avec Certification



**Menuiserie - Bande de  
cafeutrement  
précomprimée**

**Soudaband PRO BG1**

Valable du 18/12/2023  
au 17/12/2028

Opérateur d'agrément et de certification



Cantersteen 47 – 1000 Bruxelles  
www.bcca.be – mail@bcca.be

### Titulaire d'agrément:

Soudal N.V.  
Everdongenlaan 18  
B- 2300 Turnhout  
Tel. +32 14 424231  
Fax +32 14 426215  
Website : [www.soudal.be](http://www.soudal.be)  
Email : [info@soudal.com](mailto:info@soudal.com)



## 1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du produit (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

## 2 Objet

Soudaband PRO BG1 est une bande de calfeutrement précomprimée en mousse souple en polyuréthane à cellules ouvertes, réticulée en usine, imprégnée à cœur d'un mélange de résines synthétiques.

Cette bande est comprimée en usine en rouleaux. Son expansion est retardée après son ouverture.

Le système est destiné à rendre étanche à l'eau les joints à simple ou double barrière dans les domaines suivants :

- façades et structures en métal ;
- structures préfabriquées ;
- structures massives ou légères ; et
- installation de fenêtres.

Dans ces domaines il est particulièrement apte à être utilisé pour joints, en mouvement ou non :

- entre éléments préfabriqués en béton ;
- entre fenêtre et la maçonnerie traditionnelle ;
- entre fenêtre et le seuil ;
- entre lanterneaux et toiture.

## 3 Matériaux

### 3.1 Caractéristique de la bande imprégnée SOUDABAND PRO BG1

Mousse de polyuréthane à cellules ouvertes, réticulée en usine et imprégnée à cœur d'un mélange de résines synthétiques à base d'acrylates.

Tableau 1 – Caractéristiques d'identification du produit fini

Caractéristique	Unité	Norme	Valeur
Masse volumique apparente ≤ 40 mm > 40 mm	kg/m <sup>3</sup>	Méthode interne	85 – 115 115 – 145
Résistance à la traction	kPa	NBN EN ISO 1798	≥110
Allongement à la rupture	%	NBN EN ISO 1798	≥120
Reprise élastique après une compression à 20 % à t=20°C	%	[-]	≥90
Conductivité thermique λ	W/m.K	NBN EN 12667	≤ 0,055
Perméabilité à la vapeur d'eau	μ	NBN EN ISO 12572	≤ 100
Couleur	[-]	[-]	gris ou noir

### 3.2 Divers

Couche adhésive à base acrylique avec résine de renforcement.

Ruban en papier siliconé destiné à protéger la couche adhésive.

### 3.3 Produits

Les bandes d'étanchéité sont comprimées à 10-20 % de leur épaisseur initiale.

Elles sont adhésives sur une face. La couche adhésive est protégée par un ruban en papier siliconé. Les dimensions des bandes sont données dans le tableau 2.

Le numéro de référence donne les dimensions de la bande comprimée et de son application en mm: le premier chiffre est la profondeur du joint, les chiffres suivants indiquent l'ouverture minimale et maximale du joint à combler.

L'épaisseur du joint ne prend pas en compte les effets du changement temporel de la longueur.

SOUDABAND PRO BG1 est fourni en rouleaux, dans des boîtes en carton avec les marquages suivants sur chaque rouleau individuel (emballé sous film rétractable) :

- SOUDABAND PRO BG1
- Numéro de référence lié au type Soudaband PRO BG1
- Marque d'homologation
- Couleur du produit
- Étanchéité à la pluie battante
- Largeur min. et max. du joint
- Largeur du produit (profondeur du joint)
- Nombre de mètres par rouleau
- Numéro ATG
- Code EAN

## 4 Fabrication et commercialisation

La bande d'étanchéité Soudaband PRO BG1 est fabriquée pour Soudal par une usine connue par l'UBAAtc. La firme Soudal en assure la commercialisation.

Tableau 2 – Caractéristiques des rouleaux

Numéro de référence	épaisseur du joint	Longueur des rouleaux
	(mm)	(m)
10/1-2 15/1-2	1 à 2	20,0
10/1-4 15/1-4 20/1-4 30/1-4	1 à 4	13,0
12/2-6 15/2-6 20/2-6 30/2-6	2 à 6	12,0
15/4-9 20/4-9 30/4-9	4 à 9	8,0
15/5-12 20/5-12 30/5-12 40/5-12	5 à 12	5,6
15/6-15 20/6-15 30/6-15	6 à 15	4,3
20/9-20 25/9-20 30/9-20 40/9-20	9 à 20	3,3
25/11-25	11 à 25	2,6
30/18-34 35/18-34	18 à 34	3,3
35/24-42 40/24-42	24 à 42	2,6

## 5 Mise en œuvre

### 5.1 Domaine d'application

Soudaband Pro BG1 est utilisé pour assurer l'étanchéité des joints de façades à 1 ou 2 barrières dans les domaines suivants :

- façades et structures en métal ;
- structures préfabriquées ;
- structures massives ou légères ; et
- installation de fenêtres.

### 5.2 Utilisation en étanchéité des joints de façades à deux barrières

Les joints à deux étages les plus courants sont les suivants :

- En préfabrication lourde :
  - joints verticaux entre panneaux préfabriqués lourds lorsque ceux-ci sont munis d'une chambre de décompression (Fig. 1) ;
  - Joints horizontaux entre panneaux préfabriqués en béton (Fig. 2).

La chambre de décompression peut être constituée par une lame d'air drainée et ventilée ; l'étanchéité à l'air étant assurée par la barrière intérieure.

- En menuiserie

### 5.3 Utilisation en étanchéité des joints de façade à une barrière

Joints entre éléments (Fig. 3-4) :

- en préfabrication légère ;
- en menuiserie extérieure ;
- en ETICS ;
- en bardage.

Joints entre menuiseries et panneaux préfabriqués lourds, les menuiseries étant posées en applique intérieure des panneaux; calfeutrement du joint entre menuiseries et les appuis (Fig. 5-6).

Joints entre panneaux préfabriqués légers et ossatures ou structures édifiées en maçonneries d'éléments, béton, etc. (Fig. 7). Lorsque la bonne exécution du gros œuvre et les systèmes de fixation des menuiseries permettent d'assurer et de contrôler la compression requise à condition que :

- les joints soient situés à une hauteur inférieure à 100 m ;
- les constructions ne soient pas en bord de mer ou en rase campagne ;
- les faces intérieures du joint soient aussi lisses que possible.

Joints horizontaux ou verticaux entre panneaux préfabriqués lourds dans les cas suivants

- Rénovation des joints de façades ;
- Bâtiments de type industriel (bureaux, entrepôts).

## 5.4 Mise en œuvre

### 5.4.1 Généralité

Il importe de se conformer aux instructions et informations techniques générales fournies par le fabricant.

### 5.4.2 Préparation du joint

Les substrats en métal, en bois traité ou non, en matières plastiques, en maçonnerie et en béton peuvent être calfeutrés au moyen de la bande Soudaband Pro BG1.

Pour des supports nouveaux ou peu courants, la compatibilité avec l'Soudaband Pro BG1 sera vérifiée.

Les faces intérieures du joint à calfeutrer doivent être soigneusement exécutées et être aussi lisses que possible, éventuellement ragrées ou dressées.

Les supports seront sains, secs, propres et non gras. De faibles rainures peuvent être envisagées en vue de faciliter le positionnement du joint Soudaband Pro BG1.

Il n'est pas nécessaire d'appliquer un primaire pour favoriser l'adhérence de l'Soudaband Pro BG1.

### 5.4.3 Choix des sections de la bande Soudaband Pro BG1

Les critères de sélection doivent toujours être clairement identifiés avant la réalisation d'un calfeutrement:

- fonction du joint ;
- nature et constitution des supports, coefficients de dilatation thermique des matériaux ;
- contraintes liées aux éléments extérieurs ;
- géométrie du joint ;
- mouvements prévisibles du joint.

L'épaisseur pré-comprimée doit être inférieure à la largeur du joint.

Le choix de l'épaisseur dépend de l'ouverture minimale et maximale du joint, de ses mouvements et variations dimensionnelles.

La plage d'utilisation est l'intervalle de largeur d'un joint, à l'intérieur duquel Soudaband Pro BG1 assure complètement sa fonction d'étanchéité.

On distingue :

- la plage d'utilisation pendant la mise en œuvre, indiquant les largeurs minimale et maximale du joint existant, dans lesquelles on peut mettre en place la mousse Soudaband Pro BG1.
- la plage d'utilisation après la mise en œuvre qui indique l'amplitude maximale de mouvement que peut accepter la mousse Soudaband Pro BG1 en assurant ses fonctions d'étanchéité.

Le jeu maximal est indiqué sur l'extérieur des rouleaux (étiquette verte) et leur emballage. La dénomination de référence indique la taille minimale et maximale du joint.

**Tableau 3 – Liste des sections**

Référence	Plage d'utilisation pendant la mise en œuvre (mm)	Épaisseur pré comprimée sur le rouleau (mm)	Compression maximale (mm)	Plage d'utilisation après la mise en œuvre <sup>1</sup> (mm)
600/1-2	1 – 2	1	0,5	0,5 – 2
600/1-4	1 – 4	1	0,5	0,5 – 4
600/2-6	2 – 6	2	1	1 – 6
600/4-9	4 – 9	4	3	3 – 9
600/5-12	5 – 12	5	4	4 – 12
600/6-15	6 – 15	6	5	5 – 15
600/9-20	9 – 20	9	8	8 – 20
600/11-25	11 – 25	11	9	9 – 25
600/18-34	18 – 34	18	15	15 – 34
600/24-42	24 – 42	24	20	20 – 42

**5.4.4 Pose de la bande SOUDABAND PRO BG1**

- Mesurer la longueur du joint à calfeutrer et couper la longueur nécessaire à la bande en ajoutant 1 cm par mètre linéaire à la longueur mesurée (Fig. 8).
- Enlever le ruban siliconé.
- Positionner la bande d'étanchéité de façon à former un retrait de 1 à 2 mm environ par rapport au bord extérieur de l'élément de construction et dérouler la bande au fur et à mesure (Fig. 9-10).
- En cas de pose entre éléments déjà mis en place, l'utilisation d'une spatule permettra d'appuyer correctement la bande sur l'une des faces du joint (Fig. 11).
- L'expansion retardée de la bande viendra calfeutrer le joint.

**5.4.5 Réalisation des raccords (Fig. 12 à 14)**

Les raccords sont réalisés par la mise bout-à-bout des bandes en laissant une sur-longueur d'environ 1 cm/m de longueur.

Les raccords croisés sont réalisés suivant le même principe, c'est-à-dire avec une sur-longueur.

**Tableau 4 – Plage d'utilisation des joints (mm)**

Bande	Épaisseur du joint																																																			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42										
1 – 2	■	■																																																		
1 – 4	■	■	■	■																																																
2 – 6	■	■	■	■	■	■																																														
4 – 9	■	■	■	■	■	■	■	■																																												
5 – 12	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																										
6 – 15	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																								
9 – 20	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																					
11 – 25	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
18 – 34	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
24 – 42	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
■	Plage d'utilisation pendant la mise en œuvre																																																			
■ + ■	Plage d'utilisation après la mise en œuvre																																																			

**6 Performances**

**6.1 Vérification des caractéristiques d'identification**

**Tableau 5 — Caractéristiques d'identification**

Caractéristiques	Identification I	Identification II
Mandrin	Plastique blanc	-
Banderole	Etiquette verte	Indication de la plage d'utilisation
N° de lot	Positionné sur le mandrin	Numéro de 6 chiffres

**6.2 Aptitude à l'emploi**

**6.2.1 Compatibilité avec les matériaux de construction**

La compatibilité de la bande de calfeutrement est assurée avec :

- Béton ;
- brique de revêtement ;
- le grès calcaire ;
- bois de sapin avec enduit hydrosoluble opaque ou transparent ;
- PVC blanc et ;
- le PMMA (verre acrylique « Plexiglass »).

Cette compatibilité est prouvée par :

- une absence de changements ayant un effet endommageant envers la fonctionnalité de la surface à la surface de contact avec la bande de calfeutrement,
- une absence de décoloration de la surface due à la migration de la résine d'imprégnation à une distance de 1 mm de la surface de contact avec la bande de calfeutrement.

<sup>1</sup> : Les mouvements et variations dimensionnelles de dilatation doivent être pris en compte

### 6.2.2 Étanchéité à la pluie battante

L'étanchéité à la pluie battante des joints et des reprises de joint a été classifiée de la catégorie 9a ( $\geq 600\text{Pa}$ ) suivant la norme NBN EN 12208.

### 6.2.3 Étanchéité à l'air

L'étanchéité à l'air a été classifiée dans la catégorie 4 ( $\leq 1,0 \text{ m}^3/[(\text{h} \cdot \text{m} \cdot (\text{daPa})^{2/3})]$ ) suivant la norme NBN EN 12207.

La largeur du joint doit être uniforme.

## 7 Figures

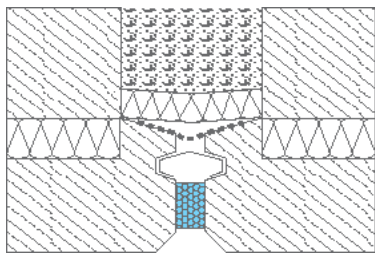


Fig. 1: Joints verticaux entre panneaux préfabriqués lourds (avec chambre de décompression)

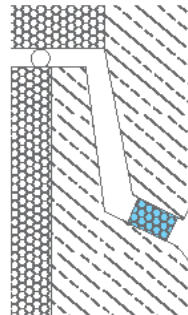


Fig. 2: Joints horizontaux entre panneaux préfabriqués en béton

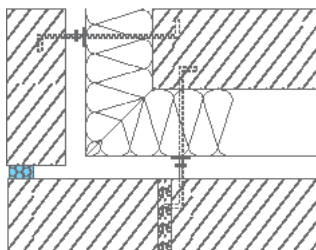


Fig. 3: Joints entre éléments de façade

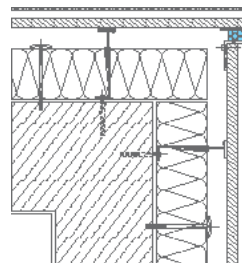


Fig. 4: Joints dans les revêtements de façade

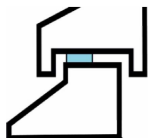


Fig. 5: Etanchéité entre les menuiseries



Fig. 6: Etanchéité entre la menuiserie et les supports

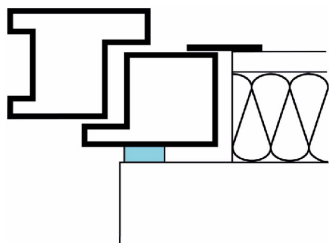


Fig. 7: Joints entre la menuiserie et le négatif

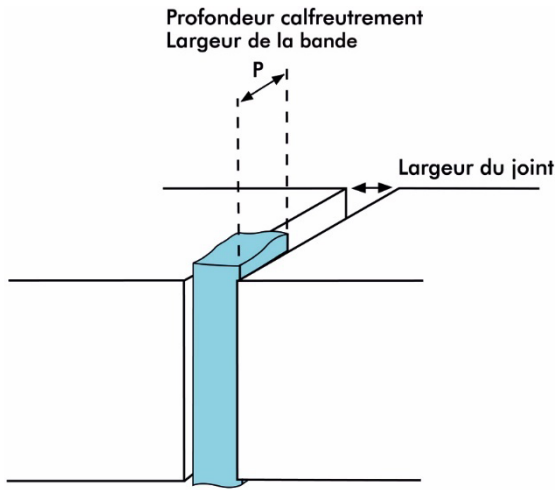


Fig. 8: Terminologie du joint

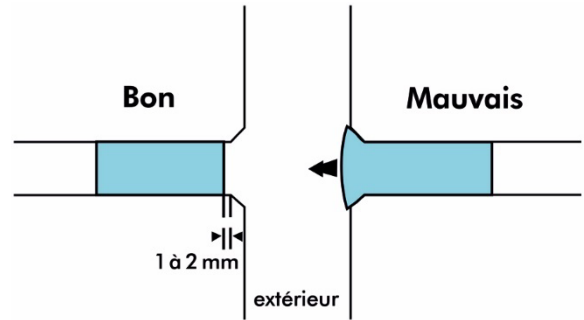


Fig. 9: Pose du joint en retrait

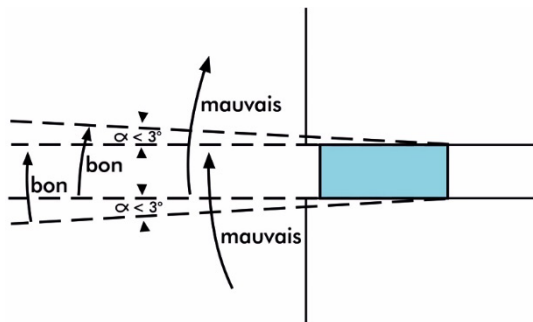


Fig. 10: Joint trapézoïdal

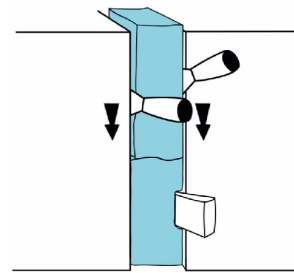


Fig. 11: Raccord linéaire comme joint de façade

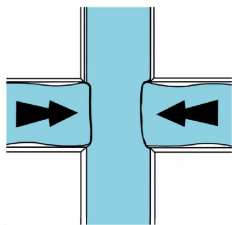


Fig. 12: Raccordements croisés

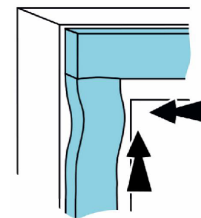


Fig. 13: Installation en mode apparent et raccordement à 90

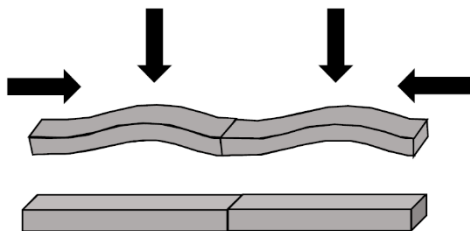


Fig. 14: Assemblage bout à bout des extrémités

## 8 Conditions

- A. Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B. Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C. Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA<sub>tc</sub>, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D. Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du , traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E. Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA<sub>tc</sub>, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA<sub>tc</sub>, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F. L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du . Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du , tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G. Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA<sub>tc</sub>.
- H. Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2933) et du délai de validité.
- I. L'UBA<sub>tc</sub>, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 8.



Cet agrément technique a été publié par l'UBA<sub>tc</sub>, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé « FACADES », accordé le 13 décembre 2012.

Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 18 décembre 2023.

Cet ATG remplace l'ATG 2826 de 21/09/2015 au 20/09/2020 (prolongé). Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente	
Actualisation	

Pour l'UBA<sub>tc</sub>, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'opérateur d'agrément et de certification

  
Eric Winnepenninckx,  
Secrétaire général

  
Benny De Blaere,  
Directeur

  
Olivier Delbrouck,  
Directeur général

L'agrément technique reste valable, à condition que le système, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBA<sub>tc</sub>. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBA<sub>tc</sub> ([www.butgb-ubatc.be](http://www.butgb-ubatc.be)).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



L'UBA<sub>tc</sub> asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.  
Les opérateurs de certification désignés par l'UBA<sub>tc</sub> asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).

L'UBA<sub>tc</sub> asbl est un organisme d'agrément membre de:



European Organisation for Technical Assessment

[www.eota.eu](http://www.eota.eu)



Union européenne pour l'Agrément Technique  
dans la construction

[www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)



World Federation of Technical Assessment  
Organisations

[www.wftao.com](http://www.wftao.com)